

Lyon, le 17 juin 2014

Création à Lyon d'un Centre de Justice Amiable des Avocats

Le Barreau de Lyon crée un Centre de Justice Amiable des Avocats, un service gratuit d'information et d'orientation ouvert à toutes les personnes et les entreprises pour développer les Modes Amiables de Résolution des Différends (MARD). Le Centre de Justice Amiable des Avocats a ouvert ses portes le lundi 16 juin 2014 au sein du Nouveau Palais de Justice de Lyon. Il s'agit du premier centre en région.

Depuis près de 20 années, le Barreau de Lyon favorise le recours aux Modes Amiables de Résolution des Différends en participant à des initiatives comme le Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage. Aujourd'hui, avec les impératifs liés à l'évolution de la justice et dans la démarche de déjudiciarisation amorcée par l'Etat, le Barreau de Lyon confirme son engagement pour les Modes Amiables de Résolution des Différends (MARD) en créant le Centre de Justice Amiable des Avocats, au sein du Nouveau Palais de Justice de Lyon.

Promouvoir une Justice apaisée

Ce centre d'information et d'orientation permet de répondre aux attentes des citoyens et des entreprises qui souhaitent **régler leur contentieux dans un espace de justice moderne et accessible.**

Le recours aux solutions alternatives tend à **simplifier la démarche de justice** et à éviter un procès long, coûteux dont l'issue est incertaine. Quel que soit le mode amiable choisi, (médiation, procédure participative, conciliation...), ils impliquent fortement les parties dans la création d'une **solution consensuelle et participative.**

Avec ce processus, les parties ne restent pas sur leurs positions et renouent le dialogue. Ces modes de résolutions des différends, fondés sur les relations humaines, ont surtout l'avantage de faire **participer les parties à la construction de leur accord** et ainsi d'y consentir de façon éclairée.

Un Centre de Justice Amiable des Avocats pour construire des solutions négociées

Créé au sein du Nouveau Palais de Justice de Lyon, le Centre de Justice Amiable des Avocats propose un service gratuit d'information et d'orientation, assuré par des avocats spécifiquement formés aux techniques de négociation amiable pour :

- informer sur la situation juridique et les options qui s'offrent à toute personne,
- présenter une voie souple et efficace de résolution des différends,
- orienter vers le Mode Amiable de Résolution des Différends approprié,
- conseiller et accompagner dans une démarche de justice amiable.

Les modes alternatifs de résolution des différends (MARD) sont adossés aux juridictions et permettent de réduire la part d'incertitude (financière, issue, durée) des procès traditionnels.

L'avocat est le professionnel du droit tout désigné pour accompagner la démarche de justice amiable dans le respect de la confidentialité et la déontologie imposée aux avocats. Les solutions proposées dans le cadre des MARD ont une valeur juridique, elles peuvent être consignées par un acte d'avocat ou encore validées par un juge.

Monsieur le Bâtonnier Pierre-Yves JOLY réaffirme l'importance de valoriser les Modes Alternatifs de Résolution des Différends « *En novembre 2013, le Barreau de Lyon a lancé un cycle de formation inédit pour former des avocats aux MARD et à la négociation. L'ouverture de ce Centre de Justice Amiable des Avocats est un pas de plus pour faciliter l'accès au droit dans son sens le plus large. **Nous attendons que chaque personne, que chaque entreprise prenne sa place dans la construction de solutions consenties car la justice amiable leur appartient de droit.*** »

Informations pratiques

Centre de Justice Amiable des Avocats

Information et orientation par un avocat spécifiquement formé aux MARD

Palais de Justice - 67 rue Servient Lyon 3^e - Bureau 230

Lundi et Jeudi après-midi de 14h30 à 16h30

Informations et renseignements : 04 72 60 72 72

CONTACT PRESSE
AGENCE SOPHIE TURION / 04 78 42 05 62 / STURION@AGENCE-TURION.COM